

PROJET DE MOTION

Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer

Considérant que :

La vie et la mort font partie de notre existence et que l'action de la collectivité se doit d'être aussi proche que possible des personnes durant la vie terrestre, jusqu'au terme de celle-ci,

les conséquences d'un décès, de quelque nature que ce soit, imposent aux familles des problèmes affectifs certes, souvent soudains, mais en sus des difficultés financières parfois difficiles à surmonter,

les coûts engendrés lors de cette phase inéluctable de la vie sont aujourd'hui à la fois élevés et parfois sources de problèmes supplémentaires au sein des familles,

la Ville de Genève et plusieurs autres Communes du Canton proposent des aides de cette nature aux familles touchées par un deuil,

cette prestation devrait prendre en considération les dépenses relatives à l'intervention des Pompes funèbres, démarches, transport, cercueil, frais de crémation, alors que les autres frais resteraient à la charge des familles (avis, monument funéraire, stèle, etc.),

cette prestation financière partielle, calculée sur la base de 35 décès annuels estimés en 2021, à Fr. 3'000.- par famille, représente un budget annuel de l'ordre de Fr. 105'000.-,

la commune de Plan-les-Ouates dispose de moyens financiers permettant d'envisager sereinement une telle prestation, à insérer annuellement au budget de fonctionnement,

en conséquence et sur proposition du groupe Libéral-Radical, ainsi que des autres formations signataires de la présente motion,

Sur proposition du PLR Plan-les-Ouates :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par oui, non et abstention,

1. D'engager une réflexion sur l'objectif contenu dans la présente motion, en modifiant les possibilités existantes dans le cadre du budget de fonctionnement et des prestations sociales, aux fins d'apporter aux familles en deuil de Plan-les-Ouates un soutien concret, familles qui seront appelées à présenter un dossier contenant les informations nécessaires.
2. D'élaborer un Règlement, avec le concours du Conseil municipal, sur la base d'éléments existants dans les communes genevoises concernées par ce type de prestation, en prévoyant de confier le travail administratif y relatif à un service de notre administration.

3. De vérifier si cette prestation pouvait être couverte par la suppression de dépenses similaires qui seraient à revoir par notre administration dans le cadre du prochain budget, afin de ne pas engendrer systématiquement une augmentation de la dépense publique.

Pour le PLR : Michel Favre, Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Romy Ferri Elias.

Pour le PDC :

Pour le MCG :

Pour Les Verts :

Pour les Vert'libéraux :

Pour les Socialistes :

La motion soumise en ce jour à l'attention du Conseil municipal est de nature à apporter aux personnes et à leurs familles de Plan-les-Ouates un soutien financier au moment où ces dernières traversent des moments difficiles.

Sachant que nous sommes tous égaux devant la mort, nous devons faire en sorte que les conditions qui régissent cette période de fin de vie soient les plus justes et aussi les plus équitables que possible pour chaque citoyen.

Il est aussi utile de remarquer que nous sommes en général bien soutenus dans notre vie de tous les jours, depuis la naissance, tant au niveau des soins, des moyens mis à disposition pour notre éducation, notre formation et toute la filière des prestations communales, cantonales, voire fédérales.

Pour bénéficier de tout cela, nous payons tous des impôts jusqu'à notre dernier souffle. Puis dès cet instant fatidique tout s'arrête et nous voudrions faire en sorte que ce moment puisse être pris en compte par une prestation, post-mortem, qui serait en quelque sorte une reconnaissance des services rendus à la société, notamment communale, au cœur de laquelle nous avons souvent apporté notre soutien et notre participation.

La situation actuelle permet au Service social d'apporter une aide ponctuelle selon les besoins des personnes, qui ont ou qui ont eu une vie difficile et qui se trouvent être souvent indigentes. C'est une prestation, certes de bon sens, mais qui devrait selon nous être apportée à notre population dans sa globalité et sa diversité. Or, actuellement cette prestation est méconnue de nos concitoyens.

Nous savons qu'une proportion d'environ 25% des familles qui traversent un deuil demandent une aide, sous forme de facilités de paiements ou d'aides sociales directes, s'agissant parfois de montants importants.

En l'état de nos réflexions, nous proposons de mettre à disposition de toutes les personnes et familles concernées, et qui en feraient la demande, un montant forfaitaire, afin de traiter l'ensemble de notre population de manière égale. La démarche du public auprès de notre administration devra être simple.

Nous proposons que le Conseil administratif, par l'intermédiaire de ses services, prenne contact avec les Communes expérimentées par ce type de prestation, ainsi qu'avec les entreprises de Pompes funèbres, afin de constituer un dossier à présenter aux Commissions compétentes de notre Conseil dès que possible.

Merci d'accueillir cette motion avec Cœur et détermination.